

Vers une nouvelle contractualisation : pistes et propositions 24 mai 2012

En s'appuyant sur la contribution de Question de Ville en réponse à la concertation engagée en 2009 sur l'évolution de la géographie prioritaire et de la contractualisation (cf. Livre vert de la politique de la ville) et sur l'avis concernant les avenants expérimentaux des Contrats urbains de cohésion sociale, l'association des directeurs des centres de ressources propose ces quelques pistes pour une nouvelle contractualisation.

Cette note sera complétée et enrichie à l'occasion d'une journée de travail des directeurs des centres de ressources politique de la ville qui se tiendra mi-juin.

L'expérimentation en cours est déjà source d'informations importantes sur la contractualisation. Pour Question de Ville, elles doivent nous éclairer au-delà de ces avenants centrés uniquement sur la mobilisation du « droit commun » de l'État et de ses établissements publics d'une part, et des collectivités territoriales d'autre part. Garantir le droit commun ne doit pas en effet être une finalité de la nouvelle contractualisation, il doit en être le préalable.

La démarche engagée devrait et pourrait utilement permettre d'expérimenter d'ici 2014 plusieurs autres « objets particuliers », pour tirer des enseignements de portée plus globale, que ce soit en termes d'enjeux stratégiques, de territoires ou de gouvernance.

Quelques pistes de réflexion sont ici proposées.

1. Contractualiser à partir des enjeux stratégiques du territoire

Les contrats urbains de cohésion sociale (2007 – 2009 prolongés jusqu'en 2014) portent très majoritairement sur les cinq champs définis lors du CIV du 9 mars 2006. Comment accompagner un territoire qui déciderait de n'investir qu'un, deux ou trois axes de travail qui lui semblent stratégiques, qu'ils portent sur les questions sociales ou urbaines ? Comment mobiliser l'ensemble des politiques publiques, de droit commun ou contractualisées, de l'État ou des collectivités territoriales, pour permettre d'atteindre son objectif ? Peut-on mettre en œuvre des dérogations ou un redéploiement du « droit commun » pour accompagner cette stratégie de développement ?

Le projet de territoire devient ainsi le lieu de mise en cohérence des politiques publiques : politiques de droit commun et politiques spécifiques contractualisées.

2. **Contractualiser sur différentes échelles de territoire**

Les contrats urbains de cohésion sociale ont majoritairement été signés au niveau communal, notamment en Île-de-France. En quoi le niveau d'agglomération peut-il constituer un cadre territorial plus cohérent pour enrayer le décrochage de certains territoires ? Les territoires prioritaires ne peuvent se limiter aux seuls « quartiers ». Il serait nécessaire que dans le cadre des politiques contractuelles, la détermination des territoires prioritaires dépasse les seules logiques administratives ou institutionnelles. Comment la contractualisation au niveau de l'agglomération peut-elle favoriser une logique de solidarité intercommunale et de développement territorial ? Comment articuler les différentes échelles de coopération ?

3. **Repenser la gouvernance du contrat**

Très majoritairement, les contrats urbains de cohésion sociale n'ont engagé que deux signataires : l'État et la collectivité locale (ville ou EPCI). Comment mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (État et ses services déconcentrés, collectivités locales, Conseil général, Conseil régional, CAF, transporteurs, bailleurs, etc.) pour qu'ils soient signataires du contrat ? Comment formaliser leurs engagements, spécifiques ou de droit commun, autour d'objectifs précis, quantifiés, inscrits dans la durée ? Comment les associer à l'élaboration du contrat, à son pilotage et à la définition des éléments d'appréciation de sa mise en œuvre ?

Comment, par ailleurs, associer les porteurs de projet – associations ou groupes d'habitants – depuis la définition des enjeux jusqu'à l'évaluation des actions et/ou du contrat ? Repenser la gouvernance, c'est en effet prendre le risque de faire confiance aux habitants comme acteurs des transformations nécessaires au développement de leurs territoires

4. **Anticiper la sortie progressive de la politique de la ville**

L'objectif de la politique de la ville est la remise à niveau des territoires les plus en difficulté et leur sortie de la géographie prioritaire. Comment accompagner un territoire sortant pour éviter qu'il ne soit à nouveau confronté aux difficultés qui ont été réduites grâce à la politique de la ville ? Comment assurer la pérennisation des actions de la politique de la ville par les politiques ordinaires de la collectivité et de l'État ? Comment accompagner cette sortie en fonction des territoires ? Dans bon nombre d'agglomérations ou de villes moyennes, certains quartiers, à fort enjeu, appellent des actions lourdes et durables, et d'autres sites, en voie de fragilisation et de paupérisation depuis plusieurs années, nécessitent une action « préventive », parfois sur des problématiques ciblées. Dans ces derniers, il est nécessaire de maintenir une veille, pour éviter précisément la dégradation de leur situation.

5. **Veiller à une plus forte intégration de la politique de la ville dans les politiques de développement durable**

La politique de la ville fait partie intégrante d'une démarche de développement durable au niveau territorial, par ses objectifs (réduction des inégalités, amélioration des conditions de vie) et par ses méthodes (transversalité, partenariat, participation). C'est principalement par les projets de renouvellement urbain, avec l'arrivée de nouvelles normes de haute qualité environnementales sur le bâti et dans les espaces publics, que le développement durable a fait « son entrée » dans les territoires prioritaires.

15 rue Catulienne
93200 Saint-Denis

☎ 06 60 43 58 74
☎ 06 85 60 84 77

contact.questiondeville@gmail.com
www.questiondeville.asso.fr

Comment, dès lors, les contrats peuvent-ils, de façon complémentaire, soutenir des projets combinant des objectifs de réduction des inégalités sociales, économiques, environnementales et culturelles ? Comment le contrat peut-il être outillé pour apprécier plus finement les impacts concrets de certains projets sur les populations et les territoires les plus précaires : en matière de consommation énergétique, charges locatives, transports, cadre de vie, santé... ?

Ces cinq pistes proposées pour une nouvelle contractualisation ne sont bien sûr pas exhaustives d'autres. Elles ont d'abord pour objectif de proposer des champs et modalités d'intervention rendant visibles les enseignements que l'État et les collectivités territoriales pourraient tirer des expérimentations et contractualisations actuelles et antérieures.

Saint-Denis, le 24 mai 2012

Question de Ville

Question de Ville est l'association des directeurs des centres de ressources pour la politique de la ville. Créée en 2008, l'association a pour objectifs :

- Être un lieu de réflexion et d'échanges sur les pratiques professionnelles spécifiques mises en œuvre pour diriger, animer, gérer et construire une stratégie de développement d'un centre de ressources politique de la ville dont les missions principales sont la création d'espaces d'information, de réflexion, de débats, de production de connaissances, de capitalisation et de diffusion de ces connaissances.
- Être un espace d'élaboration, de mutualisation et de diffusion d'un point de vue des directeurs des centres de ressources politique de la ville par rapport aux politiques publiques contractuelles de développement social et urbain et à leur mise en œuvre, la construction de ce point de vue partagé reposant sur le croisement des analyses et expertises locales.

Contacts :

- Bénédicte Madelin, présidente, directrice de Profession Banlieue
- Jean-Claude Mas, vice-président, directeur du Pôle de ressources Ville et développement social
- Emmanuelle Soumeur-Méreau, trésorière, directrice de RésO Villes
- Camille Gremez, secrétaire, directrice de l'Épi